

# Débat d'Orientation Budgétaire

Année 2011

Projet version 1 : 07/03/11



Rédaction : Vincent Saulnier, Eric Magnon,  
Martine Boivin, Bénédicte Bernard

HÔTEL DU PAYS DE CHÂTEAU-GONTIER

23 place de la République - B.P. 20402 - 53204 CHATEAU-GONTIER Cedex  
Tél. 02 43 09 55 55 - Fax : 02 43 07 96 82 - E-mail : cc-chateau-gontier@chateaugontier.fr  
www.chateaugontier.fr



# **RAPPORT INTRODUCTIF : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE** V1C – 07/03/2011

Rédaction : Vincent SAULNIER, Eric MAGNON, Bénédicte BERNARD, Martine BOIVIN

## Introduction

### 1 – Le contexte économique national et local : impact sur les recettes et les dépenses de fonctionnement contraintes du budget primitif 2011

#### 1 – 1 Les perspectives économiques et budgétaires nationales

A – Perspectives économiques fragiles :

A1 - Principaux indicateurs

A2 - Inflation « panier du maire »

B – Finances publiques (PLF 2011/2013)

B1 - Gel des dotations et fragilisation du CIF

B2 – Autres Mesures pour les Collectivités Locales

B3 – 2<sup>ème</sup> étape de la Réforme de la taxe professionnelle

#### 1 – 2 L'environnement local

A – Indicateurs économiques régionaux

B – Situation de l'emploi en région et en Mayenne

C – Les orientations budgétaires de nos partenaires : Département et Région

### 2 – Perspectives budgétaires : Priorités du Plan de Mandat

2 – 1 Premier Bilan du Plan de Mandat (2008/2010)

2 – 2 Actualisation des Priorités du Plan de Mandat (2011/2014)

A – Nouvelle Priorisation des Investissements

B – Principales priorités de 2011

C – Nouvelle stratégie fiscale et budgétaire

### 3 – Orientations pour la préparation de notre Budget Primitif 2011

3 – 1 Les enseignements de la rétrospective

3 – 2 Hypothèses sur les recettes de fonctionnement

A – Impôts et taxes

B – Dotations de l'Etat

C – Autres dotations

D – Produits des services

3 - 3 Hypothèses sur les charges de fonctionnement

A – Charges à caractère général

B – Charges de personnel

C - Subventions

D - Dotations

3 – 4 Hypothèses d'endettement

3 – 5 Equilibres budgétaires

## CONCLUSION

## **INTRODUCTION : Définition et Objectifs du Débat d'Orientation Budgétaire**

Aux termes de l'article L 2312-1 du Code général des collectivités territoriales, les collectivités locales de plus de 3 500 habitants doivent tenir, au plus tôt deux mois avant le vote de leur budget, un débat d'orientation budgétaire. Une délibération prend acte de la tenue du débat, sans avoir de caractère décisionnel.

Ce Débat d'Orientation Budgétaire nous permet de :

- Exposer les contraintes externes influençant la situation financière de la communauté, et en particulier la Loi de Finances 2011,
- Evaluer nos actions antérieures, et donner les premiers indicateurs du résultat provisoire de 2010,
- Dresser un bilan à mi-mandat du Plan de Mandat (2009/2014),
- Apprécier nos marges de manœuvre pour l'avenir et Actualiser notre PPI (Plan Pluriannuel d'Investissements)
- Ouvrir la discussion sur les principales orientations autour desquelles seront mises en œuvre nos politiques publiques au cours de prochains exercices, tant en matière de fonctionnement que d'investissement.

En ce début d'année 2011, le débat d'orientation budgétaire prend un relief particulier, compte tenu de ce qu'il intervient dans un contexte de reprise économique modérée, et de persistance des difficultés sociales. Par ailleurs, la politique d'austérité et de gel budgétaire de l'Etat, conjuguée à la réforme fiscale, limite directement nos recettes, même si nous sommes plus épargnés que nos partenaires institutionnels, département et région.

La mutation de notre panier de ressources est donc désormais effective. La réforme de la taxe professionnelle se poursuit, mais laborieusement. Le calcul de la Contribution Foncière des Entreprises reste délicat, mais engendre moins de difficultés que l'estimation de la Contributions sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, dont le flux et la territorialisation sont complexes et incertains. Aussi, dans le cadre de la Loi de Finances 2011, le législateur a préféré reconduire pour une nouvelle année transitoire la compensation de la taxe professionnelle.

Globalement, le dynamisme et la pérennité de nos ressources souffrent de nombreuses incertitudes, c'est pourquoi, le président Philippe Henry, a demandé aux vice-présidents, en novembre dernier, à l'occasion des lettres d'orientations budgétaires de renforcer notre sobriété budgétaire. Il s'agit donc de stabiliser le volume de dépenses de fonctionnement de 2011 au niveau de 2010, pour préserver notre autofinancement et nos capacités d'investissements.

Après avoir examiné le contexte de préparation budgétaire et les principales dispositions de la Loi de Finances 2011, et son impact sur le Pays de Château-Gontier, nous proposerons de rappeler notre stratégie financière, d'actualiser notre Plan de Mandat, et d'aborder les grands équilibres budgétaires de la collectivité en déclinant les principaux éléments constitutifs du futur budget 2011.

Vincent SAULNIER  
Vice-Président/Rapporteur du Budget

# 1 – Le contexte économique national et local : impact sur les recettes et les dépenses de fonctionnement contraintes du budget primitif 2011

## **1 – 1 Les perspectives économiques et budgétaires nationales (Sources PLF2011/AMF/Dexia)**

### **A – Perspectives économiques fragiles**

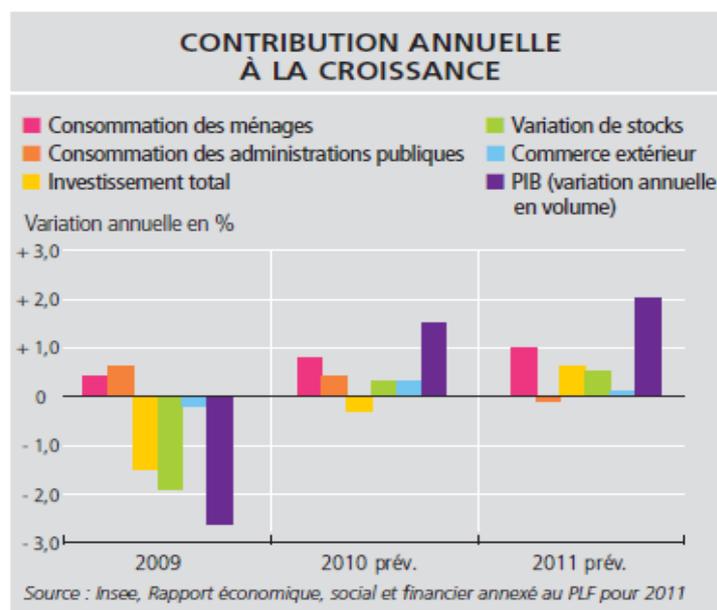
#### **A1 - Principaux indicateurs**

##### **Une Croissance Faible et Inégale**

La **reprise dans la zone euro**, malgré l'épisode de la crise de la dette souveraine, devrait prendre la forme d'une croissance de 1,7 % sur l'année. Cette progression reste toutefois modérée et inégale selon les pays.

##### **Une Reprise modérée en France**

Après la récession de 2009, avec un PIB en retrait de 2.6%, le rythme de progression du PIB est reparti à la hausse en 2010 avec +1.5% du PIB. Pourtant les prévisions de croissance pour 2011 ont été revues à la baisse et devrait progresser de 1.5% selon le Rapport économique, social et financier annexé au Projet de loi de finances pour 2011.



La situation sur le marché du travail, où le chômage reste élevé, ne semble pas devoir connaître d'amélioration significative à court terme, ce qui pourrait limiter l'ampleur de cette reprise. En 2010, l'aggravation s'est traduite par 200 000 chômeurs supplémentaires.

Pour l'ensemble de l'année, la consommation des ménages progresserait de 1,4 % selon le Gouvernement, contribuant pour 0,8 point à la croissance du PIB.

L'investissement, qui repart à la hausse au deuxième trimestre (+ 0,9 %, après huit trimestres consécutifs de repli), conserve un rythme de progression modéré au troisième trimestre (+ 0,5 %). Cette reprise concerne à la

fois l'investissement des entreprises non financières (+ 0,5 % au troisième trimestre) et des ménages (+ 1,0 %), tandis que les administrations publiques enregistrent une baisse au troisième trimestre (- 0,2 %). Au total, le Gouvernement table sur une contraction de - 1,5 %.

Les importations (+ 4,1 % au troisième trimestre, après + 3,9 %) accélèrent plus fortement que les exportations (+ 2,5 %, après + 2,6 %) : le solde commercial se dégrade au troisième trimestre. Sur l'année, il devrait cependant contribuer positivement à la croissance, à hauteur de 0,3 point. Pour 2011, la croissance du PIB pourrait s'établir à 2,0 % selon le Gouvernement. Toutefois, en raison de plusieurs incertitudes, les prévisions des différents instituts privés oscillent dans une fourchette allant de + 1,0 % à + 2,5 %. La hausse des prix resterait modérée, aux alentours de 1,5 % sur l'ensemble de l'année 2011.

## **A2 - Inflation : le « panier du maire »**

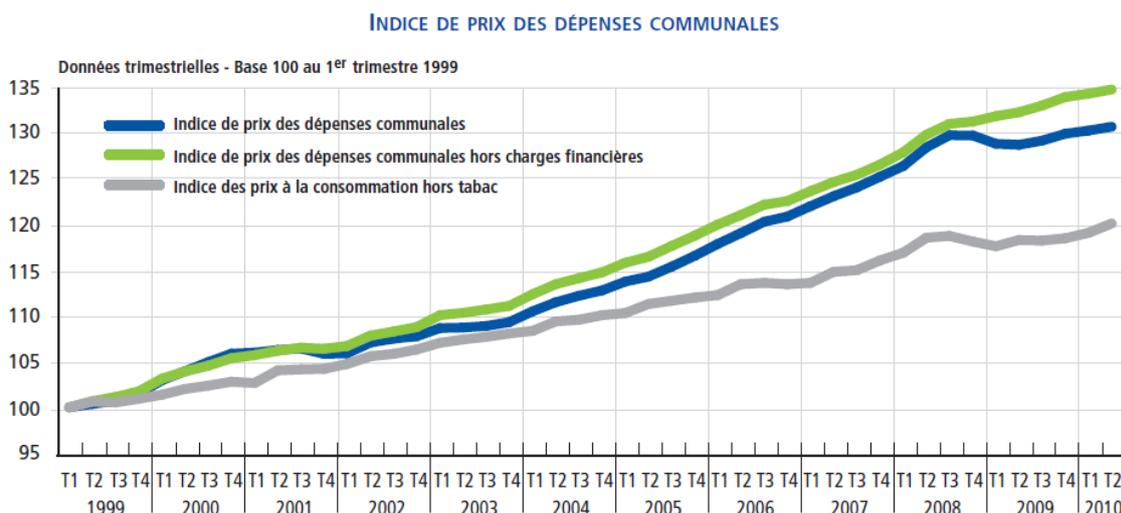
Dans un contexte général de contraction des recettes des collectivités, l'évaluation de la hausse des prix supportée par les communes et les communautés s'avère d'autant plus importante. En effet, compte tenu des spécificités des dépenses des communes, l'inflation qu'elles supportent réellement ne correspond pas nécessairement à l'évolution de l'indice général des prix.

A la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010, l'indice de prix des dépenses communales hors charges financières, publié par l'AMF et DEXIA, demeure plus dynamique que l'inflation hors tabac.

	1999 - 2009	2 <sup>e</sup> trimestre 2010	
	Évolution annuelle moyenne	Valeur de l'indice (Base 100 au 1 <sup>er</sup> trimestre 1999)	Évolution sur les 4 derniers trimestres
Indice de prix des dépenses communales	2,8 %	130,6	0,6 %
Indice de prix des dépenses communales hors charges financières	3,1 %	134,7	1,8 %
Indice des prix à la consommation hors tabac	1,8 %	120,1	0,7 %

Depuis sa création, en 2005, cet indice a toujours évolué à un rythme plus soutenu que l'inflation. Pour la première fois, à la fin du 1<sup>er</sup> semestre 2010, l'écart entre l'augmentation de l'indice de prix des dépenses communales et l'inflation hors tabac, s'inverse à - 0,1 point.

Mais depuis 2008, l'écart moyen entre ces deux indices s'établit à + 1,1 point.

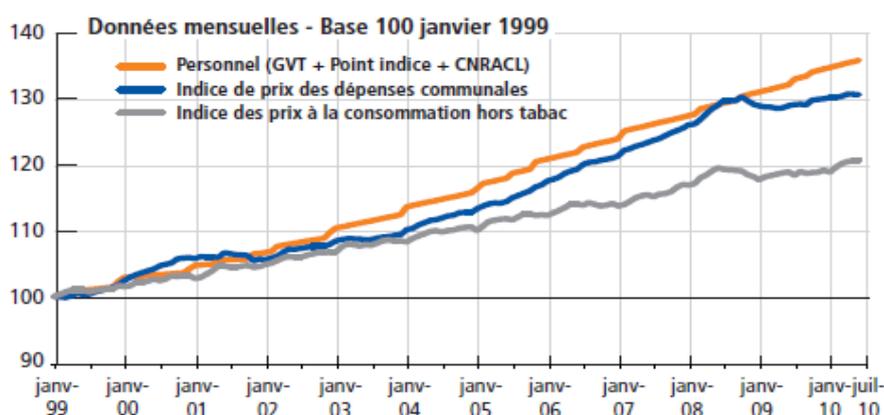


L'évolution de l'indice de prix des dépenses communales est sensible tout à la fois :

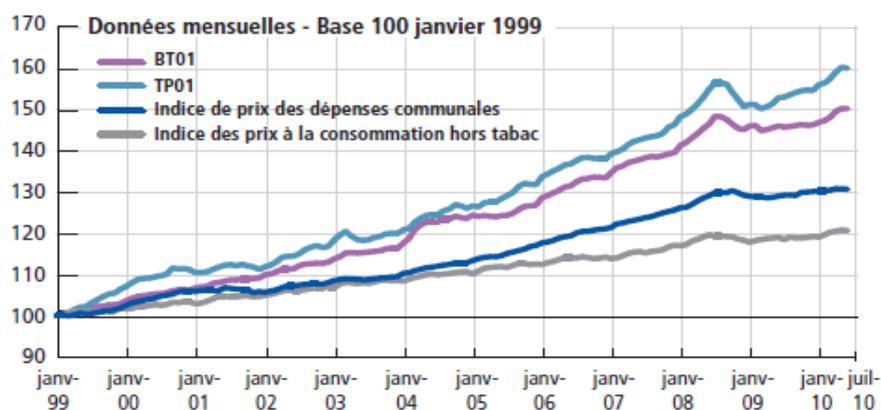
- A la variation, même modérée, des indices qui pèsent le plus dans sa composition,
- Aux très fortes fluctuations de certains indices, même si leur poids est modeste.

Deux indices majeurs compose l'indice global du « panier du maire » : les charges de personnel et les coûts de la construction. Les dépenses de personnel n'évoluent que sous l'effet modeste du GVT (+0,8% en 2010) puisque le point d'indice de la fonction publique n'a pas été revalorisé l'année passée. La reprise constatée de la construction reste fragile, après la diminution marquée de 2008/2009.

### ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL



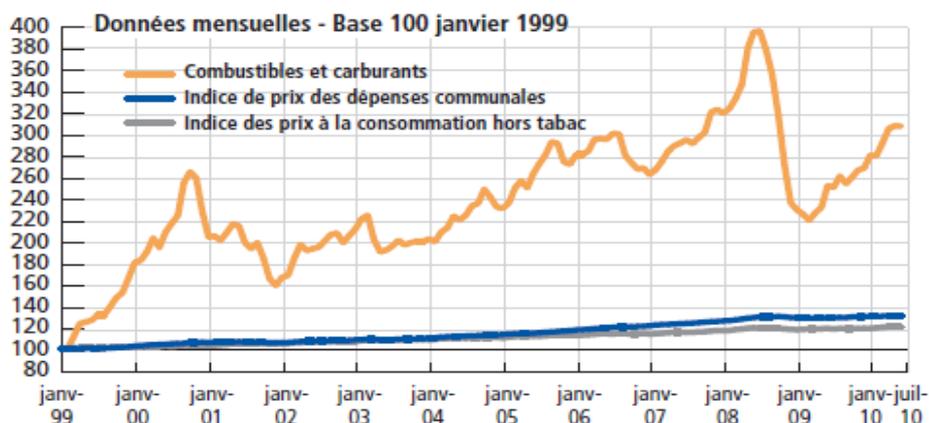
### ÉVOLUTION DES COÛTS DE LA CONSTRUCTION (BT01 ET TP01)



Après de fortes fluctuations, les taux d'intérêt marquent une légère revalorisation, tout en restant à un niveau bas. Bien que son poids soit faible, cet indice reste fortement volatile et concourt directement à l'augmentation du panier moyen.

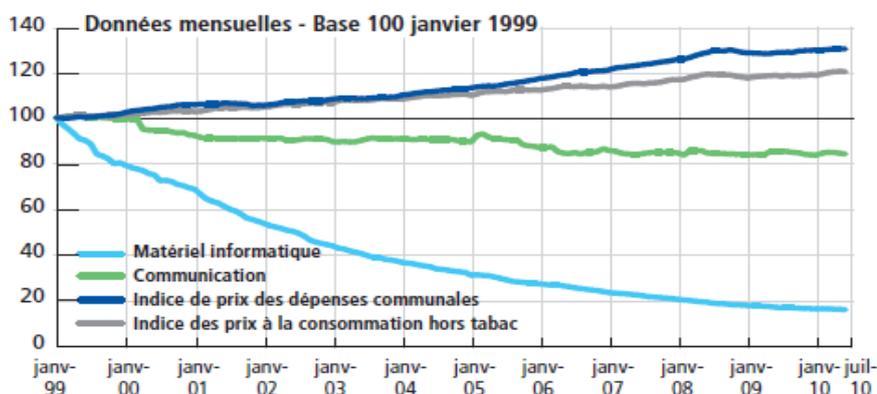
La composante énergie de l'indice de prix des dépenses communales est également soumise à de très importantes fluctuations, en lien avec le cours du baril de pétrole. Une nette accélération a d'ailleurs été constatée au premier semestre 2010.

## L'INDICE COMBUSTIBLES ET CARBURANTS EST TRÈS VOLATIL



Les indices des prix faisant référence aux postes de dépenses « communication » et « matériel informatique » sont les seules composantes de l'indice à avoir enregistré des baisses significatives et continues depuis 1999. Ces tendances se confirment en 2010.

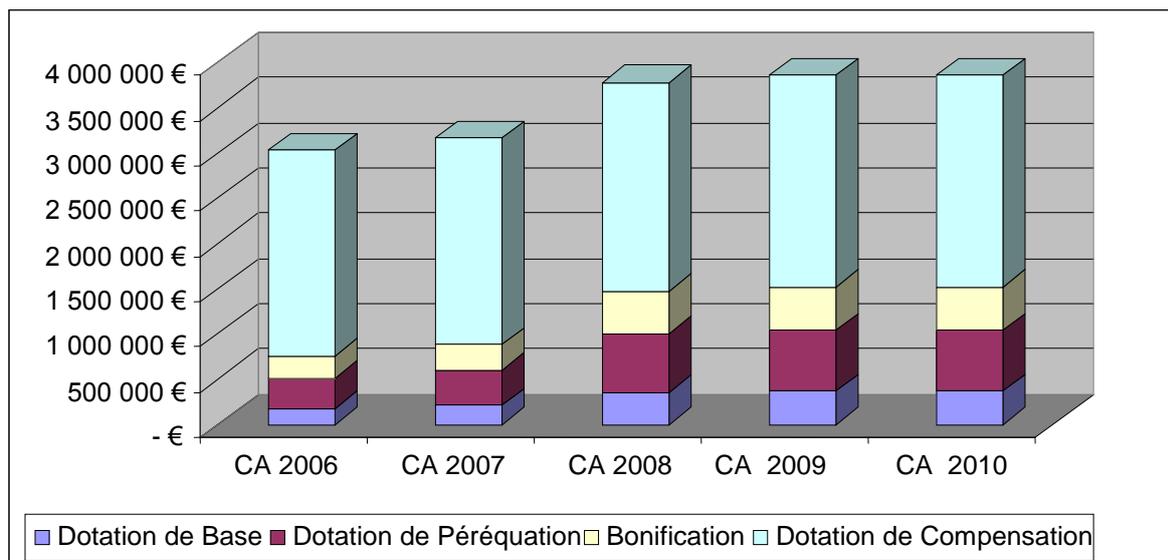
## DEUX COMPOSANTES DE L'INDICE GLOBAL SONT EN BAISSE CONSTANTE DEPUIS 1999



## B – Finances publiques (PLF 2011/2014)

Le principal objectif affiché de la Loi de Finances 2011 est de **réduire le déficit public** de 60 milliards d'euros afin de le ramener à 92 milliards d'euros en agissant sur la dépense et non sur les recettes. **Les dotations aux collectivités, étant pour l'Etat, une dépense, le gouvernement a décidé de geler celles-ci pendant trois ans**, afin que les collectivités locales participent à « l'effort national de redressement des finances publiques ». A périmètre constant, les prélèvements sur recettes (PSR) au profit des collectivités locales passent de 55.520 milliards d'euros en 2010 à 55.342 milliards, et l'ensemble des concours de l'Etat (y compris les amendes de police et le FCTVA désormais hors enveloppe normée) s'élève à 60.215 milliards. A l'intérieur de l'enveloppe normée, les variables d'ajustement habituels (dotations de compensation notamment) sont en diminution de 7%.

## Evolution des Dotations de la CCPCG depuis 2006



### **B1 - Gel des dotations et fragilisation du CIF**

L'Etat verse une dotation globale de fonctionnement (DGF) à l'EPCI pour lui permettre de fonctionner. Celle-ci comprend différentes dotations dont l'évolution dépend pour partie de l'Etat et en partie de critères objectifs : population, potentiel fiscal et surtout le coefficient d'intégration fiscale.

L'Etat au sein de la loi de finances 2011 a fixé ses orientations et a posé le principe d'un gel pour les 3 années à venir.

Concernant le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF), il s'agit d'un indicateur qui fait le rapport entre :

- La différence entre la fiscalité directe levée par le Pays (4 taxes + TEOM/REOM) et les dépenses de transfert (allocation de compensation et la moitié de la dotation de solidarité communautaire)
- La fiscalité directe levée par le Pays et les Communes

**Autrement dit, si les dépenses de transfert et les recettes des Communes évoluent plus vite que les recettes du Pays, le CIF diminue.**

Par ailleurs, les règles relatives à la garantie de la dotation d'intercommunalité, liée à l'importance du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) ont évolué pour les Communautés de communes à fiscalité additionnelle, mais semblent avoir été préservées pour les Communautés à fiscalité mixte.

**Pour la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, le maintien du niveau de la garantie n'est pas entièrement assuré.**

#### Evolution de la DGF de la CC du Pays de Château-Gontier, depuis 2006

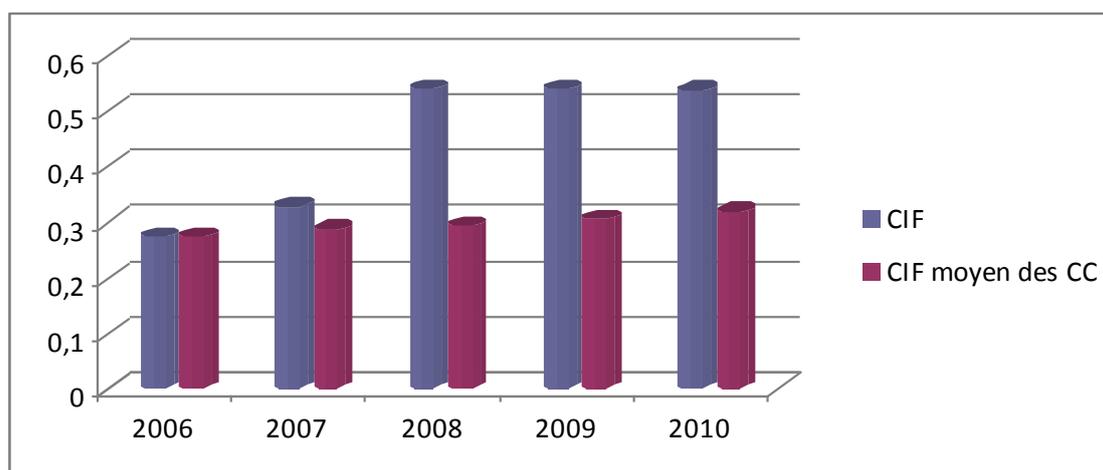
	CA 2006	CA 2007	CA 2008	CA 2009	CA 2010
Dotation de Base	180 267	209 861	351 369	361 594	350 259
Dotation de Péréquation	334 389	387 228	647 281	670 650	660 323
Bonification	242 694	281 287	472 591	491 868	479 163
Dont Garantie					51 015
<b>Sous-Total</b>	<b>757 350</b>	<b>878 376</b>	<b>1 471 241</b>	<b>1 524 112</b>	<b>1 540 760</b>
Dotation de Compensation	2 270 259	2 290 259	2 313 987	2 332 499	2 339 496
<b>TOTAL DOTATIONS</b>	<b>3 027 609</b>	<b>3 168 635</b>	<b>3 785 228</b>	<b>3 856 611</b>	<b>3 880 256</b>

La réforme de la Taxe Professionnelle remet profondément en cause le calcul du CIF. Toutefois, les modalités de calcul de révision du CIF sont appelés à évoluer lors des prochaines lois de finances. De réelles incertitudes pèsent donc sur l'évolution de nos dotations.

L'érosion constatée du CIF de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier par rapport au CIF de notre strate nécessite d'engager en 2011 une réflexion sur le nouveau pacte fiscal communautaire. En effet, la baisse régulière de notre CIF a pour origine principale la croissance plus rapide de la fiscalité communale par rapport à la fiscalité intercommunale. L'effet ciseau qui apparaît est de nature à fragiliser les futures ressources de la Communauté. L'harmonisation des fiscalités communale et intercommunale constitue donc probablement un des principaux enjeux budgétaires de la fin du mandat.

Evolution du CIF de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier

	Entrée TPU				
	2006	2007	2008	2009	2010
CIF	0,271623	0,325949	0,538529	0,538871	0,536027
CIF moyen des CC	0,271623	0,285361	0,291366	0,303034	0,317329



La Dotation Globale d'Équipement (DGE) et la Dotation de Développement Rural (DDR) fusionnent dans un **nouveau dispositif : la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**, qui devrait bénéficier à un nombre équivalent de communes et de communautés, en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans le domaine économique, social, environnemental et touristique, en favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La Communauté de Communes avait exceptionnellement bénéficié en 2010 d'une subvention DDR de 345 000 euros pour le projet logistique Breger.

Les périmètres des compensations d'exonérations sont adaptés, afin de tenir compte des transferts d'imposition découlant de la réforme de la taxe professionnelle. Plusieurs compensations sont consolidées au sein **d'une seule dotation globale de compensation** par niveau de collectivité. Enfin, est inséré dans les dispositifs respectifs de chacune des variables d'ajustement le mécanisme de minoration.

Le bénéfice du FCTVA est étendu à la construction de maison de santé dans les zones de revitalisation rurale, les territoires ruraux de développement prioritaire et les zones en déficit de soins.

## B2 – Autres Mesures pour les Collectivités Locales

### **Revalorisation des valeurs locatives**

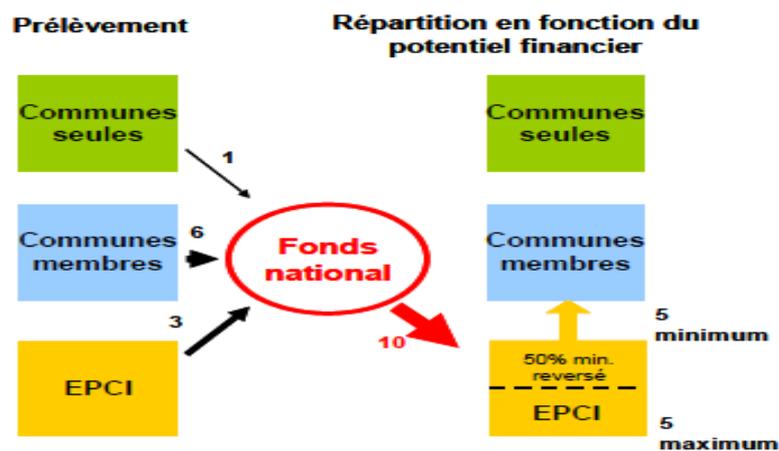
Le coefficient de revalorisation des bases foncières pour les propriétés bâties et non bâties est fixé à 2% par la Loi de Finances 2011. En 2010, la revalorisation des valeurs locatives étaient de 1,2%, correspondant à l'inflation prévisionnelle.

### **Vers une nouvelle péréquation : Création d'un Fonds National de Péréquation des recettes fiscales du secteur communal**

A compter de 2012, il est créé, à destination des communes et groupements à fiscalité propre (GFP), un Fonds National de Péréquation des Recettes Fiscales communales et intercommunales. L'objectif de ressources du fonds de péréquation en 2015 est fixé à 2% des recettes fiscales des communes et GFP. En 2012, 2013 et 2014, les recettes du fonds représentent respectivement à 0,5%, 1% et 1,5% des recettes fiscales.

Le fonds bénéficie d'un prélèvement sur les recettes des communes et des GFP dont le Potentiel Financier par habitant est supérieur à une fois et demie la moyenne nationale respectivement : de l'ensemble des communes et de l'ensemble des GFP.

Le fonds est réparti dans un premier temps uniquement entre les GFP dont le Potentiel Financier par habitant est inférieur au Potentiel Financier Moyen de l'ensemble des GFP au prorata des écarts avec ce Potentiel Moyen. Ensuite, chaque GFP bénéficiaire reverse chaque année à ses communes membres une fraction, qui ne peut être inférieure à 50% des sommes perçues du fonds national. Son montant et sa répartition sont fixés par délibération du conseil des GFP. Les communes seules ne sont pas intégrées dans ce dispositif. Un rapport précisera avant le 1<sup>er</sup> septembre 2011 le fonctionnement de ce fonds.



Nous étudierons en détail, en 2011, la situation financière de notre Communauté dans le cadre de ce nouveau dispositif de péréquation horizontale.

## B3 – Réforme fiscale : La Nouvelle Donne se précise

### **Suppression de la Taxe Professionnelle et création de la Contribution Economique Territoriale.**

Supprimée dès 2010, la Taxe Professionnelle, est remplacée par la Contribution Economique Territoriale, elle-même composée d'une Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) et d'une Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE).

La CFE est assise sur le foncier des entreprises multiplié par un taux voté par notre communauté. La CVAE, perçue par l'ensemble des collectivités locales, est assise sur la valeur ajoutée des entreprises générant un chiffre d'affaires supérieur à 152 500 euros, multipliée par un taux unique de 1,5%. Dans les faits, l'Etat prend à sa charge tout ou partie de la CVAE des entreprises dont le CA est inférieur à 50 millions d'euros. La CET est plafonné à 3% de la valeur ajoutée du contribuable.

En 2010, un régime transitoire a été mis en place. La Communauté de Communes a donc reçu une compensation relais, et voté un « taux relais » de CFE.

## 2011 : Nouvelle répartition des ressources

### Répartition de la CET et de l'IFER

En 2011, la Communauté perçoit directement la Cotisation Foncière des Entreprises. Le montant de la CVAE est réparti à hauteur de 26,5% aux communes et aux Groupements à Fiscalité Propre (GFP), 48,5% aux départements et 25% aux régions. Par collectivité, la répartition de la CVAE se fait sur la base du critère de territorialisation, avec cependant pour les départements et les régions, la mise en place d'un mécanisme de péréquation, prévu par la Loi de Finances 2011.

Le montant de la nouvelle Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux (IFER) est réparti à hauteur de 50% aux régions, 33% au bloc communal et 17% aux départements.

### Transferts de Ressources

Les communes et les communautés perçoivent la taxe sur les surfaces commerciales (TaSCom).

La répartition des ressources fiscales entre niveaux de collectivités est réorganisée. A partir de 2011, les départements reçoivent la part régionale de TFPB, tandis que les communes et GFP héritent de la part régionale et départementale de TFNB ainsi que de la part départementale de la TH.

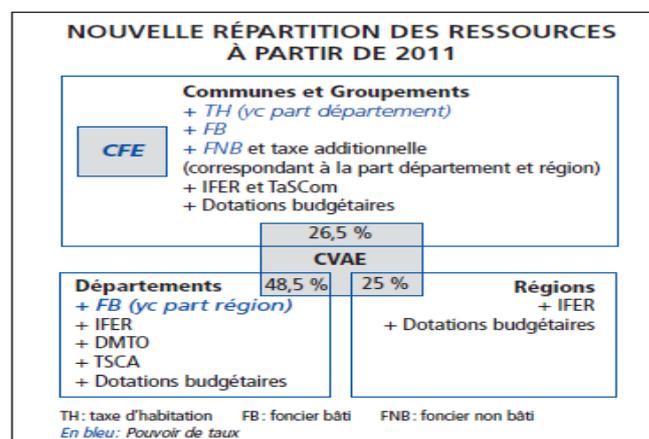
### Réorganisation fiscale

Le bloc communal conserve, en moyenne, un pouvoir de taux à hauteur de 85% de ses anciennes ressources fiscales directes, mais dorénavant réorienté majoritairement sur la fiscalité des ménages.

### La Garantie Individuelle des Ressources

Afin de garantir la neutralité de la réforme, deux mécanismes sont introduits en 2011. La dotation de compensation de la réforme de la TP (DCRTP) est versée par l'Etat aux collectivités qui subissent des pertes de ressources du fait de la réforme. Correspondant à 8% de l'ancienne TP, elle est estimée à partir du montant des pertes subies par niveau de collectivités, et répartie par collectivité au prorata de ces pertes. Cette dotation permet de compenser l'intégralité des pertes uniquement au niveau global de la catégorie de collectivité mais pas individuellement, d'où la mise en place des Fonds Nationaux de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR). Pour chaque niveau de collectivité, le FNGIR est alimenté par écrêtement des surcroûts de recettes des collectivités « bénéficiaires » de la réforme. Il est versé à celles qui subissent encore des pertes après le versement de la DCRTP.

La dotation de compensation et les versements/prélèvements du FNGIR ne sont pas connus pour 2011. Les collectivités tributaires de ces recettes seront privés de dynamisme sur une partie de leurs ressources. Le Pays de Château-Gontier ne dispose pas, à l'heure de ce débat d'orientation budgétaire, des informations et des simulations fiables concernant le FNGIR. Les écarts entre les projections transmises par la Direction des Finances Publiques pour notre communauté sont de l'ordre de 500 000 euros.



## **1 – 2 L’environnement local**

### **A – Indicateurs régionaux**

**(Observatoire Régional Economique et Social – Février 2011)**

#### **A1 – Activité économique**

##### **Reprise prévue des investissements industriels**

Selon l’enquête annuelle de la Banque de France dans l’industrie, les investissements seront en hausse de 31% en 2011 et le chiffre d’affaire en hausse de 7%.

L’activité industrielle continue, selon l’opinion des chefs d’entreprise, de s’améliorer. La fabrication de matériel de transport est tirée par les commandes de l’aéronautique et du nautisme. L’agroalimentaire est un peu en retrait, et marqué par une dégradation des carnets de commande depuis deux mois. Les prévisions d’investissements dans ce secteur sont plus faibles, +5% contre 21% en 2010. Le secteur des travaux publics demeure en difficulté. Les chefs d’entreprise prévoient une nouvelle contraction de -2% cette année, après la baisse de 3% enregistrée en 2010.

##### **Prévisions contrastées des services marchands**

L’opinion des chefs d’entreprises est très variable selon les secteurs d’activités. Si les activités de transports routiers, d’hébergement et de restauration, de communication et d’intérim sont orientés à la hausse, un repli de l’activité est prévu dans le commerce et la réparation automobile.

##### **Agriculture : hausse du prix des céréales**

L’indice des prix des produits agricoles progresse de 4,2% en décembre 2010. En raison du contexte mondial très tendu, les prix des céréales et des oléagineux poursuivent leur hausse (+7,9% et 10,5%). Parallèlement la hausse des intrants se confirme en raison de l’augmentation du coût de l’aliment de bétail, de l’énergie et des engrais. Cette situation fragilise particulièrement la filière de l’élevage.

##### **Confirmation des créations d’entreprises artisanales**

337 créations d’entreprises artisanales sont enregistrées en janvier 2011, soit 55 créations supplémentaires par rapport au mois précédent et 66 créations de plus qu’en janvier 2010.

#### **A2 – Emploi**

##### **Progression des offres d’emplois**

Le nombre total d’offres d’emplois collectés en décembre 2010 est en progression de 21% par rapport à décembre 2009, beaucoup plus qu’au niveau national (+4,5%). L’augmentation provient surtout des offres de courte durée : les offres de moins de 6 mois sont en hausse de 26% par rapport à décembre 2009, celles de plus de 6 mois en hausse de 12%. Le nombre total de demandeurs d’emplois est stable sur le dernier mois, mais sur une année le nombre de demandeurs d’emploi de plus d’un an augmente de 22%.

##### **Dynamique de l’Intérim**

On compte plus de 50 000 emplois intérimaires à la fin du mois de décembre 2010, soit le même niveau qu’en mai 2008.

#### **A3 – Consommation**

##### **Progression de la TVA collectée**

Le montant de la collecte de TVA de janvier 2011 est supérieur à celui de janvier 2010, en euros courants, hors douanes, et atteint 496 millions d’euros

##### **Hausse continue des encours des crédits à l’habitat et à l’équipement**

Les crédits à l’habitat et à l’équipement, qui représentent 86% du total des encours, sont en hausse de 4,8% et 5,5%.

## **B – Situation de l’emploi dans le Pays de Château-Gontier**

Les informations transmises par Pôle Emploi sur le Pays de Château-Gontier, au 31/12/2010, montrent une nette amélioration de la situation de l’emploi. Cela se traduit par une diminution de 12,3 % du nombre de demandeurs d’emplois enregistrés (DEE Cat.A) entre décembre 2009 et décembre 2010.

Dans le même temps, le nombre d’offres d’emplois progresse de 27,6% entre décembre 2009 et décembre 2010. Les emplois proposés sont avant tout de l’intérim (+45,7% soit 530 emplois cumulés entre janvier et décembre 2010), mais également des CDI (+28,8% soit 334 emplois cumulés entre janvier et décembre 2010). Toutes les filières connaissent une amélioration de l’activité, mais ce sont principalement les secteurs industriel et tertiaire qui progressent le plus rapidement.

## **C – Les orientations budgétaires de nos partenaires : Département et Région**

La réforme de la fiscalité locale impacte durablement les ressources financières de nos deux partenaires institutionnels : le département et la région.

Les flux entre le Conseil Général et notre Communauté représentent près de 150 000 euros de recettes de fonctionnement chaque année. Les arbitrages départementaux 2011 ont donc été marqués par une stabilité fiscale, et une rigoureuse révision de ses subventions aux tiers : associations et collectivités de base (communes et EPCI). Dans le même temps, le Conseil Général a renforcé ses investissements stratégiques : infrastructures routières et aménagement numérique du territoire (THD).

Le premier budget régional de la nouvelle mandature est marqué par un Programme Pluriannuel des Investissements ambitieux, autour des logiques du futur. Comme le Conseil Général, le Conseil Régional a révisé ses politiques publiques, tout en utilisant ses derniers leviers fiscaux (hausse des cartes grises, et de la TIPP Grenelle pour financer la LGV Rennes/Paris, dont la virgule de Sablé).

En signant, en 2010, son deuxième CTU, la Communauté a contractualisé avec la Région ses principaux investissements jusqu’en 2013. En revanche, les recettes de fonctionnement provenant de la Région devraient diminuer, en raison du désengagement régional du pôle touristique du TAT Sud-Mayenne, dont la subvention est réduite de moitié.

## 2 – Perspectives budgétaires : Priorités du Plan de Mandat

### 2 – 1 Premier Bilan du Plan de Mandat (2008/2010)

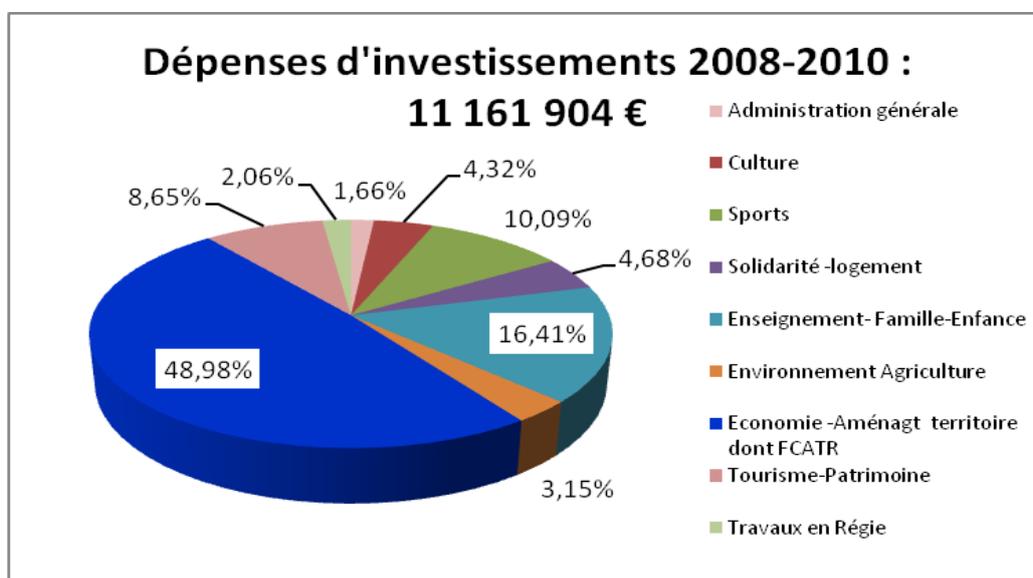
Dans le cadre du Plan de Mandat (Plan Pluriannuel d'Investissements) 2008-2014, et sur proposition du Président Philippe HENRY, l'assemblée communautaire a défini les orientations stratégiques et budgétaires du mandat.

Face aux défis institutionnels, économiques, sociaux et environnementaux, la Communauté a décliné, dans le cadre de ses missions, ses principales priorités autour des « logiques du futur » :

- Agir pour le développement économique et l'emploi,
- Promouvoir la sobriété énergétique et le développement des ressources naturelles,
- Consolider la solidarité et l'intégration communautaire.

Ce débat d'orientation budgétaire 2011 est l'occasion de faire un point d'étape par rapport à la première séquence du mandat. Cette première phase (2008/2010) du plan de mandat fût principalement marquée par les enjeux économiques et environnementaux. Ces principaux chantiers ont essentiellement été autofinancés en limitant le recours à l'emprunt, tout en poursuivant notre désendettement.

Les profondes mutations institutionnelles et financières, auxquelles doivent faire face les collectivités, nous invitent donc à anticiper les changements, sans les subir. L'actualisation du Plan de Mandat permet de prioriser nos futurs investissements (2011/2014) tout en ajustant notre stratégie financière.



Le rythme des investissements réalisés a été le suivant sur cette première période du mandat :

- 3,9 millions d'euros en 2008,
- 2 millions d'euros en 2009,
- 5,2 millions d'euros en 2010 ;

L'économie constitue près de la moitié de nos investissements, avec 49%. Les trois autres principaux champs de compétences concernent le bloc enseignement, famille et enfance, puis le tourisme et le sport.

## **2 – 2 Actualisation des Priorités du Plan de Mandat (2011/2014)**

### **A – Nouvelle Priorisation des Investissements**

Face à la mutation de notre panier de recettes (gel des dotations et réforme fiscale), le président Philippe HENRY a proposé à l'assemblée d'actualiser les priorités du Plan de Mandat (2011/2014).

Sans remettre en cause, les orientations initiales autour de l'économie, de l'environnement et de la solidarité, il est proposé d'opérer plusieurs ajustements prioritaires au sein des missions de la Communauté.

#### **AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI**

Le développement de l'activité économique sur le territoire communautaire est au cœur de nos missions. Cette ambition s'appuie sur quatre piliers :

- accompagner les entrepreneurs du territoire (développement endogène, ORAC),
- consolider la filière logistique, en combinant rail et route, et en aménageant le site de la gare,
- mettre en œuvre les conditions nécessaires à l'accueil de nouvelles entreprises (construction immobilière, animation, réseau, facilités administratives, promotion),
- favoriser l'adaptation des réponses des professionnels de l'emploi et de la formation aux besoins des acteurs économiques locaux,
- conduire avec l'association du CEPAN la restructuration du premier site touristique de la Mayenne : le Refuge de l'Arche.

#### **ASSURER LE DESENCLAVEMENT DU TERRITOIRE**

La création des contournements routiers de l'agglomération doit permettre d'irriguer dans les dix prochaines années nos zones d'activités, de fluidifier les migrations pendulaires et de limiter les nuisances du transit poids-lourd. La préservation et le développement de la voie de chemin de fer Château-Gontier/Sablé-sur-Sarthe sont recherchés. L'installation du groupe Sèche à Longuefuye, l'aménagement de la gare et l'accueil d'un opérateur ferroviaire de proximité doivent y contribuer. Cette ambition ancre le territoire du Pays de Château-Gontier au schéma régional de fret en cours d'élaboration. Par ailleurs, le Pays de Château-Gontier prendra toute sa part au développement du Très Haut Débit, suite à l'adoption par le Conseil Général du Schéma de Développement et de l'Aménagement Numérique.

#### **CONSOLIDER LA SOLIDARITE INTERCOMMUNALE**

Plusieurs ajustements sont proposés au dispositif du FCATR. Ils ont pour ambition de conforter la solidarité intercommunale. Cet outil d'aménagement équilibré du territoire permet de maintenir les services publics et d'accompagner l'irrigation des missions communautaires en matière de tourisme, de lecture publique et de petite enfance. La mise en place progressive d'un CIAS participe également du renforcement de la solidarité avec les populations les plus fragiles du territoire. La Communauté poursuivra son soutien au monde associatif, acteur incontournable du bien vivre ensemble.

#### **DYNAMISER LA POLITIQUE CULTURELLE**

Tout en poursuivant l'informatisation des bibliothèques relais en milieu rural, la Communauté construira une nouvelle médiathèque au cœur de l'agglomération. Ce nouvel équipement favorisera le développement de la lecture publique. La dynamisation de la politique culturelle passera également par la mise en œuvre des premières préconisations de l'étude programmatrice concernant de nouveaux investissements et équipements sur le pôle culturel des Ursulines.

#### **INVESTIR MASSIVEMENT EN FAVEUR DU MOUVEMENT SPORTIF**

La rénovation de la piste d'athlétisme sera réalisée en 2011. La nouvelle étude engagée sur l'espace de rugby devra permettre d'arrêter une position définitive. La fin du mandat sera consacrée à une profonde restructuration de la piscine. Cet équipement sportif communautaire a aujourd'hui plus de vingt ans. Afin de maintenir une forte fréquentation de l'équipement, cette exigeante mutation poursuit une double ambition : moderniser l'accueil et améliorer les performances écologiques du bâtiment (eau, énergie).

#### **OFFRIR UNE SOLUTION DE TRANSPORT PERENNE**

Les enjeux environnementaux, conjugués aux évolutions démographiques, invitent à mettre en place des réponses adaptées aux problèmes de mobilité. L'étude stratégique « transport » engagée en 2011 devra rapidement se concrétiser par la mise en œuvre d'une solution de transport pérenne à partir de 2012. Ces dépenses de fonctionnement impacteront nos capacités d'autofinancement.

Au regard de nos hypothèses de travail et des projections financières élaborées, les priorités budgétaires pourraient être les suivantes :

<b>AMBITIONS COMMUNAUTAIRES</b>	<b>2011/2014</b>
<i>Agir pour le Développement économique et l'Emploi</i>	8 600 000 €
<i>Assurer le désenclavement du Territoire</i>	1 400 000 €
<i>Consolider la Solidarité Intercommunale</i>	1 000 000 €
<i>Dynamiser la Politique Culturelle</i>	4 200 000 €
<i>Investir massivement en faveur du sport</i>	4 500 000 €
<i>Offrir une solution de transport pérenne</i>	1 500 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>21 200 000 €</b>

La nouvelle priorisation du plan de mandat marque toujours la prédominance de l'économie. Notre actualisation de la planification budgétaire laisse apparaître un besoin prioritaire de financement de 21,2 millions d'euros de 2011 à 2014.

## **B – Principales priorités de 2011**

Le budget 2011 traduit cette nouvelle étape du Plan de Mandat (2011/2014). Nos ambitions s'articulent autour de 5 axes :

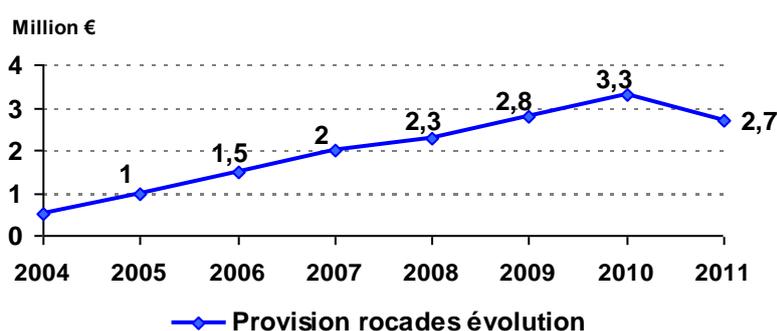
### ***AGIR POUR LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET L'EMPLOI***

Le développement effectif de la nouvelle Zone d'Activités Nord est marqué par la sortie de terre de deux nouveaux ateliers-relais de 1000 m<sup>2</sup>. Budgétisés en 2010, ces deux modules seront payés en 2011. Les résultats de l'étude conduite par RFF en 2010 sur la gare permettent d'engager la restructuration du site pour affirmer sa fonction de fret et de logistique, et accueillir un Opérateur Ferroviaire de Proximité. Le développement endogène et résidentiel constitue le socle de notre développement économique. Toutefois, il convient d'apprécier les mutations économiques, c'est pourquoi il est proposé d'engager une étude stratégique de développement, tout en confortant un des leviers du développement local : le commerce et l'artisanat, par la mise en place d'une ORAC. Après de lourds investissements en 2009/2010, les nouveaux équipements touristiques 2011 doivent permettre d'améliorer l'accueil et d'obtenir un label de qualité. L'engagement budgétaire proposé au BP serait donc de 4 millions d'euros, dont :

- ZA Nord – 2 Bâtiments Economiques 1 750 000 €
- Restructuration de la Gare – Fret 2 000 000 €
- ORAC 50 000 €

### ***ASSURER LE DESENCLAVEMENT DU TERRITOIRE***

Les infrastructures routières participent du développement territorial, c'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier investit massivement, au côté de ses autres partenaires institutionnels, pour assurer notre désenclavement. A cet effet, notre collectivité a opéré depuis plusieurs années des provisions financières.



**ROCADE SUD**

—◆— Provision rocades évolution

ROCADE SUD FINANCEMENT	Contrat de Plan Etat Région 2000/2006		Complément de financement		TOTAL
	tx	Montant	tx	Montant	
ETAT	33,33%	1 778 571,50 €	50%	3 500 000 €	5 278 571,50 €
REGION	33,33%	1 778 571,50 €	40%	2 800 000 €	4 578 571,50 €
DEPARTEMENT	16,50%	889 286,00 €	5%	350 000 €	1 239 286,00 €
COMMUNAUTE	16,50%	889 286,00 €	5%	350 000 €	1 239 286,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>5 335 715,00 €</b>		<b>7 000 000 €</b>	<b>12 335 715,00 €</b>

Des acomptes ont été versés pour une somme de 38 112.33 € en 2002 ; de 43 333 € en 2006 et 167 917 € en 2007 en référence aux études et au giratoire du Parc st Fiacre.

A ce jour sont réclamées les sommes de 639 923.67 € dont l'échéance était au 11/12/2007, une somme de 31 125 € dont l'échéance était au 30/10/2008, une somme de 160 000 € dont l'échéance était le 02/05/2010 soit un total de 831 048.67 € étant entendu que le solde pour un montant de 158 875 € devrait être réglé au 02/05/2011.

Ce qui générerait une dépense globale d'investissement au titre de la rocade Sud en 2011, d'un montant global de 989 923.67 €.

Compte tenu des sommes déjà versées en 2002, 2006 et 2007, le montant global définitif atteindrait 1 239 286 € conforme aux conventions signées.

### **ROCADE NORD**

BARREAU NORD	Estimation juin 2009	Financement	taux	Montant
ACQUISITIONS FONCIERES	1 500 000 €	Région plan 2008-2013	27,5% ?	6 875 000 €
ETUDES	3 200 000 €	Département	?	11 585 000 €
TRAVAUX	20 300 000 €	Communauté (acq. Travaux)	30% ?	6 540 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>25 000 000 €</b>			<b>25 000 000 €</b>

Un calendrier prévisionnel et estimation des dépenses (hors acquisitions foncières et jusqu'à l'obtention de l'arrêté DUP) a été établi par le conseil général, il laisse apparaître les éléments suivants :

Année	2009	2010	2011	2012	2013
Dépenses réalisées TTC	6 697,60 €				
Estimations des dépenses TTC		85 000,00 €	165 000,00 €	250 000,00 €	2 750 000,00 €
Part de La communauté de communes : 29% en TTC	1 942,30 €	24 650,00 €	48 000,00 €	73 000,00 €	798 000,00 €

### **CONSOLIDER LA SOLIDARITE INTERCOMMUNALE**

Le Fond Communautaire d'Aménagement du Territoire Rural (FCATR) fait l'objet de plusieurs ajustements réglementaires en 2011. Comme convenu, la Communauté abonde pour la dernière année à ce dispositif, dont l'enveloppe globale est de 480 000 €. Une dizaine de projets devraient cette année bénéficier de cet outil de solidarité. Il s'agit en particulier du pôle de santé de Chemazé, de la restauration scolaire de Coudray, de la Halle de Peuton.

La solidarité communautaire trouve également sa traduction dans la troisième et dernière tranche des Ecoles Numériques, doté d'une enveloppe de 120 000 euros, pour les 8 écoles primaires publiques et privées de l'agglomération.

La mise en place du SIG sera effective en 2011. Un crédit de 50 000 euros permettra d'anticiper la disparition attendue de l'ingénierie d'Etat

### *DYNAMISER LA POLITIQUE CULTURELLE*

L'acquisition de l'ensemble foncier de la future médiathèque a été validée l'an passé mais sera réellement payé en 2011. Le choix du programmiste doit être opéré prochainement pour rendre le projet opérationnel d'ici à 2013. Une deuxième vague d'informatisation des bibliothèques relais en milieu rural sera également amorcée cette année. Elle fait suite au développement de nouveaux pôles de lecture sur le territoire.

L'augmentation régulière de la fréquentation de l'EMDA, et notamment des cours de danse, nécessite de réaliser un troisième studio de danse sur l'ensemble du couvent des Ursulines. L'espace libéré pour cet équipement dans l'aile ouest du couvent nécessite la création d'un nouveau lieu de répétition et de création pour la Scène Nationale Le Carré. Cet aménagement est envisagé dans les combles du théâtre des Ursulines. Ces réponses correspondent aux premières urgences identifiées dans le cadre de l'étude programmiste, qui avait pour double objet d'optimiser les espaces existants et de proposer un phasage des investissements à opérer sur le site dans le cadre du projet culturel et patrimonial de la Communauté. La mise en lumière et la végétalisation de la cour du couvent sont également proposées au budget 2011.

L'affirmation de cette nouvelle ambition culturelle devrait représenter un engagement financier de 1,2 million d'euros.

### *INVESTIR MASSIVEMENT EN FAVEUR DU MOUVEMENT SPORTIF*

Dans le cadre des débats de l'assemblée, les principaux projets sportifs de la Communauté de Communes ont été hiérarchisés. En 2011, la piste d'athlétisme sera réalisée pour une ouverture prévue en septembre prochain. La charge nette de l'équipement est évaluée à 650 000 euros. L'étude sur l'implantation d'un espace dédié au rugby sera poursuivie.

En revanche, une nouvelle urgence est apparue et a été priorisée par l'assemblée : la Piscine communautaire. Cet équipement de plus de vingt ans doit faire l'objet d'une profonde restructuration en 2011 et 2012. Les premières études font apparaître un besoin de financement de 2,5 millions d'euros.

En conclusion, les nouveaux projets d'équipements 2011 pourraient, globalement, représenter 9 millions d'euros, auxquels il convient d'ajouter 2,7 millions d'euros de dépenses engagés au 31/12/2010.

## **C – Nouvelle stratégie fiscale et budgétaire**

Dans le contexte actuel de convalescence économique, il importe de suivre au plus près l'évolution de nos marges de manœuvres financières et de garder à l'esprit les grands principes d'équilibre budgétaire. C'est en effet de la différence entre les recettes de fonctionnement (fiscalité, dotations, produits des services) et les dépenses de fonctionnement (charges de gestion courante, dépenses de personnel, participations et subventions versées) que se dégage l'épargne brute, ou autofinancement brut, qui constitue le socle des recettes de la section d'investissement, mais aussi le levier de la capacité d'emprunt et donc de développement de notre collectivité.

Certes la maîtrise rigoureuse de nos dépenses est au cœur de notre gestion, comme l'a récemment d'ailleurs salué la Chambre Régionale des Comptes. Les lettres d'orientations budgétaires de l'automne 2010 ont d'ailleurs confirmé notre volonté permanente d'optimisation des dépenses et de recherche de performance budgétaire. Les élus et les services ont donc été appelés à préparer le budget 2011 en contenant ces dépenses au niveau de 2010.

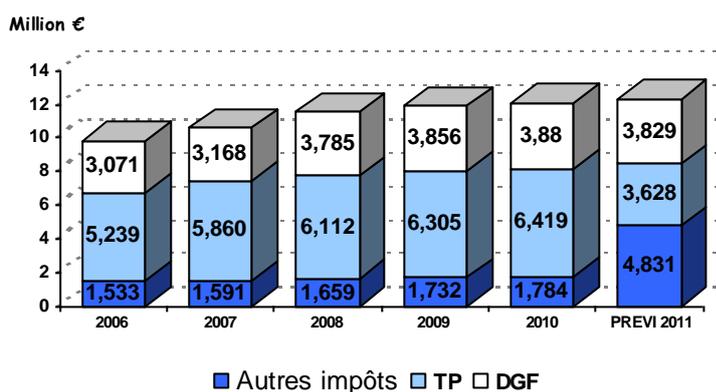
Pourtant, si nos efforts de maîtrise de la dépense sont pertinents, notre ambitieux programme d'investissement de fin de mandat exige plus de ressources. La réforme fiscale et le gel des dotations vont impacter durablement le panier de nos ressources et par conséquent notre capacité d'autofinancement. L'exécutif communautaire souhaite néanmoins que nous maintenions un niveau très soutenu d'investissements et de services à la population.

Dans cette situation, deux orientations peuvent être envisagées : soit nous utilisons le levier fiscal, soit nous augmentons notre recours à l'emprunt. Déclinons ces deux hypothèses :

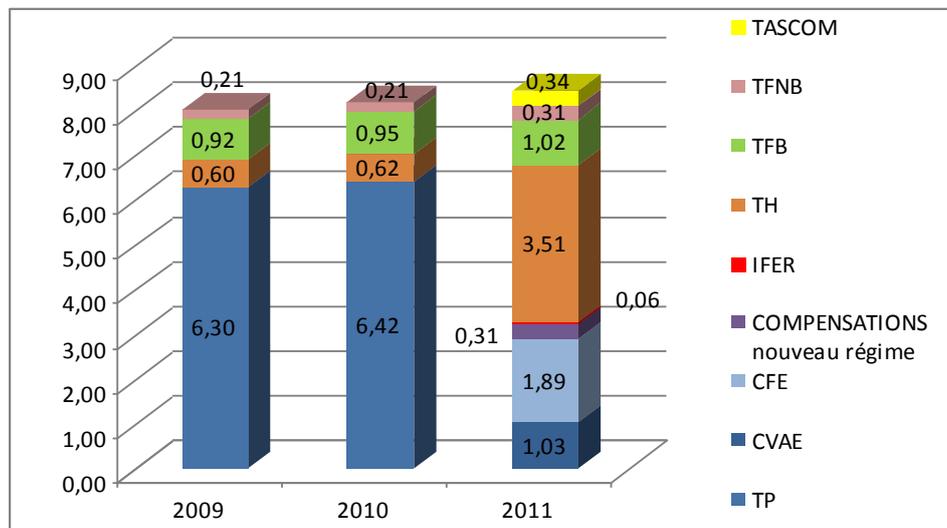
## 1<sup>ère</sup> HYPOTHESE : UTILISER LE LEVIER FISCAL

Comme nous l'avons démontré précédemment, la réforme de la taxe professionnelle a profondément modifié la structure de notre fiscalité. La perte de pouvoir fiscal liée à la nette réduction de l'assiette professionnelle, conduit à transférer l'essentiel de nos ressources fiscales sur l'assiette des ménages, dont le périmètre est élargi avec l'intégration de la part départementale de la taxe d'habitation. Face aux incertitudes du produits de la Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises, difficile à territorialiser et désormais confidentielle, car déclarative, seuls les impôts ménages participent à présent, de façon pérenne, à notre dynamique fiscale. En 2011, nous pouvons évaluer que 1 point de fiscalité de TH produit 250 000 euros. Le recours à l'impôt peut présenter deux rythmes, puisqu'il peut être régulier et faible, ou exceptionnel et important.

Répartition de la Fiscalité et de la DGF



Mutation de la Fiscalité Locale avec la réforme de la Taxe Professionnelle



## 2<sup>ème</sup> HYPOTHESE : RELANCER L'EMPRUNT POUR LES INVESTISSEMENTS PRODUCTIFS

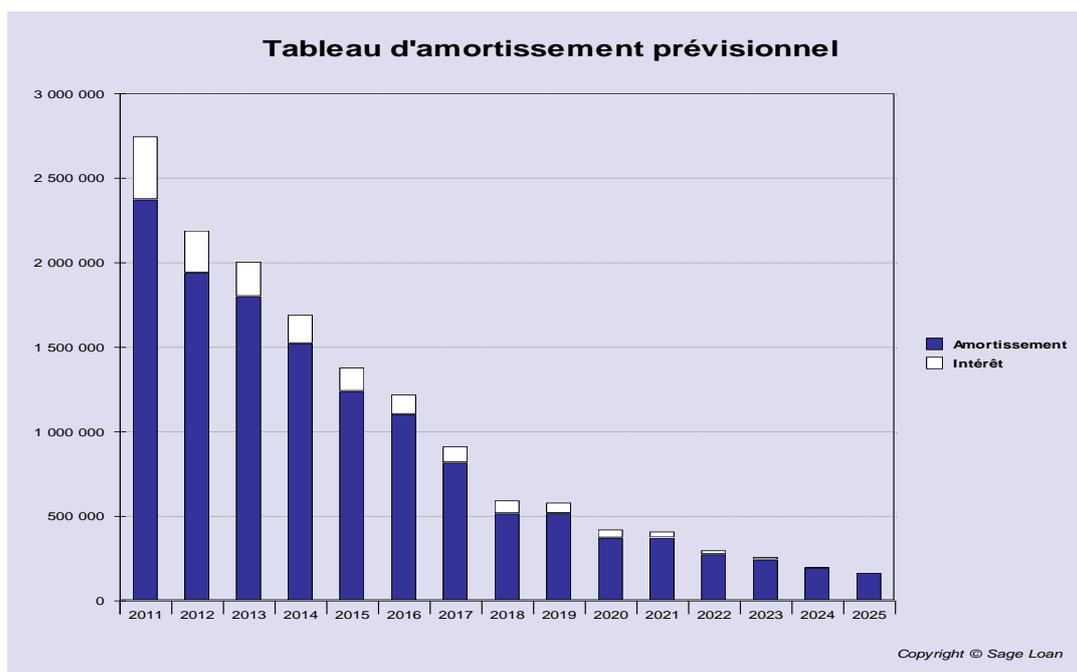
La deuxième solution qui peut nous permettre de financer nos investissements et la qualité des services publics est le recours à l'emprunt. La Communauté de Commune du Pays de Château-Gontier a réalisé ces dix dernières années un réel et indispensable désendettement. Le recours à l'emprunt 2010 a permis de financer les investissements productifs du patrimoine économique, et en particulier le bâtiment Breger.

La contrainte de la dette pèse désormais moins sur le budget communautaire. Notre niveau d'endettement actuel nous permet désormais d'opérer des emprunts plus conséquents pour financer les principaux projets structurants de cette deuxième partie du mandat.

	2006	2007	2008	2009	2010	BP 2011
Population recensement	27589	27589	27589	29279	29279	29279
dette en capital existante au 01 janvier	20 974 047 €	18 536 186 €	17 976 842 €	15 443 401 €	13 350 270 €	13 423 245 €
dette/habitant	760 €	672 €	652 €	527 €	456 €	458 €

En outre, le désendettement s'accélère en 2012 et 2013

#### EXTINCTION DE LA DETTE ACTUELLE



Enfin, la faiblesse des taux d'intérêt constitue également un avantage en faveur de cette solution. Certes la volatilité des taux est une réalité, néanmoins ils restent à un niveau historiquement bas.

Dans un contexte de mutation fiscale et d'opacité réglementaire, notre volonté de maintenir un niveau élevé d'investissements et de services pour nos populations et notre territoire, nécessite d'arrêter une stratégie fiscale et budgétaire responsable. Les deux hypothèses présentées doivent permettre d'enrichir ce débat d'orientation budgétaire.

## 3 – Orientations pour la préparation de notre Budget Primitif 2011

### 3-1 Les Enseignements de la Rétrospective

Dans le cadre de la préparation budgétaire, nous avons dressé un bilan provisoire de l'exercice 2010. Les résultats présentés démontrent la consolidation de notre épargne nette, et de nos capacités d'autofinancement en faveur de l'investissement.

Bilan financier 2010 : les dépenses réelles de fonctionnement 10 893 000 €

Bilan financier 2010 : les recettes réelles de fonctionnement 15 814 000 €

Résultat provisoire 2010 :

Fonctionnement excédent : 1 036 156 €

Investissement besoin de financement : 1 510 628 €

L'affectation du résultat provisoire proposée est donc la suivante :

<b><u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u></b>	<b><u>MONTANTS</u></b>
Dépenses engagées non mandatées	2 709 733,24 €
Déficit cumulé fin 2010	<u>110 056,12 €</u>
<b>TOTAL DEPENSES à financer</b>	<b>2 819 789,36 €</b>
Recettes restant à réaliser (recettes juridiquement certaines)	1 309 160,72 €
<b>TOTAL RECETTES à encaisser</b>	<b>1 309 160,72 €</b>
<b>Besoin de financement de l'exercice</b>	<b>1 510 628,64 €</b>
<b>Provisions rocades cumul à financer</b>	<b>3 200 000,00 €</b>
<b>BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL</b>	<b>4 710 628,64 €</b>
<b><u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u></b>	<b><u>MONTANTS</u></b>
Excédent de fonctionnement CUMULE fin 2010	5 746 784,70 €
<b>Affectation à la section d'investissement</b>	<b>-4 710 628,64 €</b>
<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT A REPORTER EN 2011</b>	<b>1 036 156,06 €</b>

La politique volontariste et responsable, conduite pour maîtriser nos dépenses publiques a permis une remarquable amélioration de l'épargne nette depuis 2005.

milliers d'€	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
+ Produits réels de fonctionnement	13 493	13 290	13 475	13 763	15 141	16 028	16 943	17 515	15 814
- Charges réelles de fonctionnement (-intérêts)	-9 621	-10 021	-10 130	-9 911	-11 015	-11 419	-12 078	-12 600	-10 893
<b>= EPARGNE DE GESTION</b>	<b>3 872</b>	<b>3 269</b>	<b>3 345</b>	<b>3 852</b>	<b>4 126</b>	<b>4 609</b>	<b>4 866</b>	<b>4 915</b>	<b>4 921</b>
- Intérêts de la dette	-1 261	-1 065	-968	-664	-640	-724	-665	-537	-365
<b>= EPARGNE BRUTE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 611</b>	<b>2 204</b>	<b>2 377</b>	<b>3 188</b>	<b>3 486</b>	<b>3 885</b>	<b>4 200</b>	<b>4 378</b>	<b>4 556</b>
- Remboursement capital dette - créances	-2 487	-2 355	-1 988	-2 153	-2 179	-2 406	-2 539	-2 397	-2 306
- Indemnité de renégociation dette			-604						
<b>= EPARGNE NETTE DE L'EXERCICE</b>	<b>124</b>	<b>-151</b>	<b>-215</b>	<b>1 035</b>	<b>1 307</b>	<b>1 479</b>	<b>1 662</b>	<b>1 981</b>	<b>2 250</b>

Les produits réels ainsi que les charges réelles de fonctionnement accusent une baisse en 2010 du fait du budget annexe déchets.

## 3 – 2 Hypothèses sur les recettes de fonctionnement

Nos recettes réelles de fonctionnement devraient régresser d'environ 1,2 % et s'établir à 15 310 000 €, contre 15 490 000 € au BP 2010.

Evolution des Recettes par Chapitre

En millions €	2010		2011		Evolution 2010/2011
	valeur	%	valeur	%	
Contributions directes (fiscalité 4 taxes) (1)	8,203 €	53%	8,460 €	55%	3,1%
Compensations fiscales	0,483 €	3%	0,324 €	2%	-33%
DGF Dotation Globale de Fonctionnement	3,880 €	25%	3,830 €	25%	-1%
<b>Sous Total</b>	<b>12,566 €</b>		<b>12,614 €</b>		
Subventions et participations	0,999 €	6%	0,931 €	7%	-6,8%
Produits des services	1,228 €	8%	1,221 €	8%	-0,6%
Produits de gestion courante	0,697 €	4%	0,535 €	3%	-23,2%
<b>Sous Total</b>	<b>2,924 €</b>		<b>2,687 €</b>		
<b>TOTAL</b>	<b>15,490 €</b>	<b>100%</b>	<b>15,301 €</b>	<b>100%</b>	<b>-1,2%</b>

Le panier de nos ressources se compose de 4 produits principaux :

- Les produits des services
- Les dotations d'Etat
- Les subventions et participations
- La fiscalité directe

A – Produits des services : - 0,6 % (1 221 000 €)

Au regard de la faiblesse du pouvoir d'achat, nous avons quasiment reconduit notre politique tarifaire au niveau de 2010. Nous proposons même de diminuer nettement le tarif de l'éveil artistique pour favoriser l'accès à l'éducation artistique des plus jeunes et des plus modestes. Notre préparation budgétaire s'appuie sur les résultats objectifs obtenus en 2010.

Nos produits de gestion courants accusent comme en 2010 une forte diminution évaluée à un retrait de 23%. Les cessions économiques opérées, et enregistrés en section d'investissement, ne compensent pas les nouveaux loyers enregistrés ou prévus.

B – Dotations de l'Etat : -1% (3 830 000 €)

Nous manquons aujourd'hui de visibilité sur l'évolution de nos dotations. La Communauté de Communes ne connaîtra pas un gel mais bien une diminution de ses dotations. L'érosion de notre CIF et l'augmentation du seuil de garantie de 0,5 à 0,6 dans la loi de finances 2011, nous laissent craindre une baisse continue de nos dotations.

C – Subventions et Participations : - 6,8% (931 000 €)

Les subventions et participations accusent une diminution de 6,8%. L'explication essentielle réside dans l'obtention d'une Dotation de Développement Rural (DDR) exceptionnelle en 2010, de 345 000 euros. Cette subvention d'Etat, fléchée sur le bâtiment logistique, a été perçue en section de fonctionnement pour un équipement financé en section d'investissement. Nous prévoyons des subventions plus faibles en 2011, d'autant que la DDR a été fusionnée avec la DGE (Dotation Globale d'Equipeement). La diminution de la subvention régionale au pôle tourisme participe également de cette diminution.

D – Impôts et taxes : + 3,1% (8 460 000 €)

La mutation de notre panier fiscal marque ce nouvel exercice budgétaire. L'impôt ménage remplace désormais l'impôt économique. Sans présager de l'orientation fiscale que nous retiendrons, les recettes des impôts et taxes progressent essentiellement en raison de la dynamique des bases. Elle s'est structurellement substituée à la dynamique professionnelle, mais n'offrira probablement pas une croissance aussi importante.

Selon nos dernières simulations, les contributions directes des 4 taxes devraient progresser de 3,1% à 8,460 M€ en 2011 contre 8,203 M€ en 2010.

### 3 - 3 Hypothèses sur les dépenses de fonctionnement

Nous réussissons globalement à contenir les dépenses de fonctionnement à +2,7% en 2011. Toutefois, il convient de relativiser cette simple approche globale. En effet, dans le détail, nos charges à caractère général devraient progresser rapidement, alors même que nous avons demandé de maintenir le niveau de dépenses. Les charges de personnel sont également orientées à la hausse, avec une prévision de croissance de 3,6%.

Evolution des dépenses réelles de fonctionnement

En millions €	2010		2011		Evolution 2010/2011
	valeur	%	valeur	%	
Charges à caractère général	2,778 €	23%	2,930 €	23%	5,5%
Charges de personnel	4,906 €	40%	5,085 €	40%	3,6%
Sous Total	7,684 €		8,015 €		
Dotations communautaires (AC et DSC)	2,005 €	16%	2,005 €	16%	0,0%
Subventions	1,915 €	16%	1,915 €	15%	0,0%
Charges financières	0,474 €	4%	0,474 €	4%	0,0%
Autres charges diverses de gestion courante	0,156 €	1%	0,151 €	1%	-3,2%
Sous Total	4,550 €		4,545 €		
<b>TOTAL</b>	<b>12,234 €</b>	<b>100%</b>	<b>12,560 €</b>	<b>100%</b>	<b>2,7%</b>

A – Charges à Caractère Général : + 5,5% (2 930 000 €)

L'évolution des charges à caractère général devrait être de l'ordre de 5,5%, soit 152 000 euros. Elle porte essentiellement sur les augmentations des prix des fluides : carburants, électricité, gaz et des services entretiens et réparations, prestations diverses et assurances...Trois principales missions progressent. Le budget de l'épicerie sociale est consolidé de près de 10 000 euros. Par ailleurs, la construction du nouveau bâtiment Breger génère de nouvelles charges (assurances, foncier) d'environ 45 000 euros, couvertes en recettes. Enfin, l'organisation exceptionnelle du 11<sup>ème</sup> congrès national des Plus Beaux Détours de France devrait représenter un engagement budgétaire d'environ 30 000 euros. A l'exception de ces actions, le principe de stabilité des dépenses demandées par les lettres d'orientations de l'automne a globalement été respecté.

Une déclinaison précise des nouveaux projets et actions des services de la Communauté sera présentée lors du Budget Primitif pour chacune des missions de la Communauté. Chaque Vice-Président présentera ainsi les différentes politiques publiques dont il a la responsabilité.

B – Charges de Personnel : + 3,6% (5 085 000 €)

Globalement, l'évolution des charges de personnel devrait être contenue à 3,6%, soit 179 000 euros. Elle devrait donc s'inscrire cette année à 5,085 millions d'euros contre 4,906 millions d'euros en 2010. Cette progression intègre le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) pour environ 100 000 euros ainsi que l'évolution des traitements de salaires et des cotisations. Nous serons attentifs à la faiblesse de traitement des catégories C, dans le cadre des négociations salariales de la collectivité.

Les principales augmentations budgétaires ont pour origine les ajustements suivants :

- La charge annuelle de plusieurs postes précédemment partiellement budgétisés : direction générale, communication, coordination jeunesse...
- Le renforcement du Relais d'Assistante Maternelle, avec la budgétisation d'un demi-poste, prévue en CEJ de la CAF.

#### C – Dotations Communautaires (AC et DSC) : 0% (2 005 000 €)

Dans le cadre du pacte fiscal communautaire, établi lors de la TPU à fiscalité mixte, la règle d'indexation des Attributions de Compensation a été précisée. Toutefois, contrairement aux années passées, le contexte a changé, puisque nous envisageons une perte de dotations d'Etat. Or, nous avons convenu de faire évoluer l'Attribution de Compensation selon l'indice annuel le plus faible des deux indices suivants :

- Inflation prévisionnelle définie par la loi de finances, (2%)
- Indice annuel de la croissance du produit fiscal de la CC élargi aux compensations fiscales et à la DGF (0%)

Par conséquent, nous proposons de geler cette année les dotations communautaires aux communes au niveau de 2010, soit 2 005 000 millions d'euros.

#### D – Subventions : 0% (1 915 000 €)

Dans le cadre des lettres d'orientations budgétaires, adressées aux vice-présidents, il a été demandé de respecter plusieurs directives à savoir :

- Une augmentation de 3,5% de l'enveloppe dévolue à la mission sport,
- Une augmentation d'environ 8% de l'enveloppe dédié à la solidarité,
- Une stabilisation des subventions des autres missions.

Le contingent incendie devrait atteindre 583 500 euros contre 575 000 en 2010.

#### E – Charges Financières : 0% (474 000)

Nous prévoyons une stabilité de ces charges tout en maintenant un recours à l'emprunt en adéquation avec notre ambition en matière d'investissement et nos capacités financières.

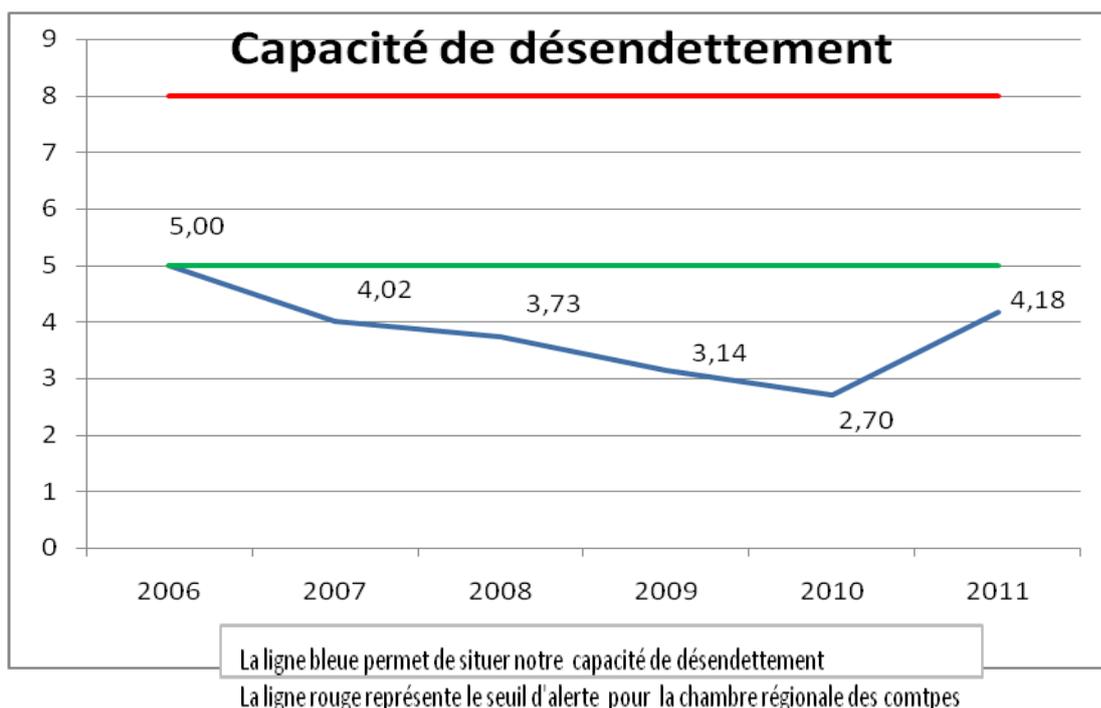
#### F – Autres Charges de Gestion Courante : -0,3% (151 000 €)

Nous maintenons quasiment ces charges au niveau de 2010.

### 3 – 4 Les Hypothèses d'endettement

Comme nous l'avons indiqué précédemment, la Communauté de communes a opéré un fort désendettement ses dernières années tout en assurant un niveau d'investissement élevé.

La charge de la dette devrait connaître cette année, mais également en 2012 et 2013, une diminution. Or, le délai de désendettement est désormais particulièrement faible. En effet, si l'on considère l'encours de la dette par rapport à notre excédent brut d'exploitation (EBE), nous pouvons constater que nous sommes très en deça de la moyenne de désendettement couramment admise.



### 3 – 5 L'équilibre budgétaire

Nous vous proposons donc de retenir pour l'élaboration budgétaire 2011 les hypothèses de travail présentées en recettes et en dépenses, avant souscription d'un nouvel emprunt, étant entendu que les charges financières retenues dans le budget sont majorées de 100 000 € à titre préventif. Notre ambitieux programme d'investissements pourrait donc être financé par l'emprunt à hauteur de 4,5 millions d'euros.

Le projet de budget présenté dans le cadre de ce DOB répond à nos exigences de gestion à savoir le maintien de notre épargne nette à un niveau acceptable.

	<u>DOB</u> <u>2010</u>	<u>DOB</u> <u>2011</u>
Recettes réelles de fonctionnement	15 478 690 €	15 301 000 €
Dépenses réelles de fonctionnement	- 12 121 552 €	- 12 560 000 €
Dépenses imprévues	- 670 715 €	- 600 000 €
<b>EPARGNE BRUTE DE L'EXERCICE</b>	<b>2 686 423 €</b>	<b>2 141 000 €</b>
Résultat de fonctionnement reporté de 2009	1 933 353 €	1 036 000 €
<b>MARGE BRUTE DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>4 619 776 €</b>	<b>3 177 000 €</b>
FC TVA + cessions d'immobilisations + capital des créances	635 240 €	1 356 000 €
Remboursement du capital des emprunts	- 2 430 000 €	- 2 372 000 €
<b>MARGE NETTE</b>	<b>2 825 016 €</b>	<b>2 161 000 €</b>

### CONCLUSION

Globalement, le budget 2011 traduit nos ambitions pour le développement harmonieux du territoire du Pays de Château-Gontier. Tous nos indicateurs financiers sont positifs, toutefois le contexte budgétaire est assez opaque. Dans ces conditions, le débat d'orientation budgétaire doit permettre de définir collégialement les orientations de notre nouvelle stratégie fiscale et financière pour la fin du mandat.